

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONSIEUR VENDREDI, 14 MAI 1847.

No 38

## CORRESPONDANCES.

M. L'ÉDITEUR,

Dans votre numéro du 23 courant vous posez cette question : "est-il à propos que les curés soient commissaires des écoles?"

J'approuve fort votre distinction fondée en raison. "Pour ce qui regarde le temporel des écoles, non certainement, les curés n'y doivent entrer pour rien ! Je parle d'après ma propre expérience. Forcer les curés à faire la fonction de *publicain*, c'est les rendre odieux à leurs paroissiens, détruire leur heureuse influence sur eux et sur l'éducation même. Si l'on veut détruire la religion, je ne connais pas de moyen plus efficace pour cela que de mettre les curés avec ceux qui exigent l'argent nécessaire pour les écoles. Un peuple cesse bien vite de croire à une religion que lui prêchent des hommes qu'il regarde comme ses tyrans.

Pour ce qui regarde la religion, la morale ou l'instruction religieuse, oui les curés doivent être du nombre des commissaires des écoles. C'est une vérité à laquelle le genre humain n'a cessé de rendre le plus éclatant témoignage que nulle institution quelconque ne peut durer, si elle n'est fondée sur la religion. "C'est la vérité même, dit Platon dans son livre des lois, que si Dieu n'a pas présidé à l'établissement d'une cité, et qu'elle n'ait eu qu'un commencement humain, elle ne peut échapper aux plus grands maux. Il faut donc tâcher par tous les moyens imaginables imiter le régime primitif ; et nous confiant en ce qu'il y a d'immortel dans l'homme, nous devons fonder les maisons ainsi que les états, en consacrant comme les lois, les volontés de l'intelligence suprême." J. J. Rousseau tient le même langage. "Jamais, dit-il, un seul état ne fut fondé que la religion ne lui servit de base." J'ai eu beau parcourir, dit Condorcet, les fastes du monde : partout j'ai trouvé l'idée des puissances surnaturelles. Partout, à côté de ces opinions, j'ai vu s'élever ici des princes pontifes, là des familles ou tribus sacerdotales, ailleurs des collèges de prêtres... Cette distinction, dont à la fin du 18<sup>e</sup> siècle le clergé nous offre encore des restes, se trouve chez les sauvages les moins civilisés. Et elle est trop générale, on la rencontre trop constamment à toutes les époques de la civilisation, pour qu'elle n'ait pas un fondement dans la nature elle-même.

"Partout où il y a une société établie, dit Voltaire, (Traité de la tolérance ch. 20) une religion est nécessaire ; les lois veillent sur les crimes publics, et la religion sur les crimes secrets."

Sans religion point de société. Et partout où il y a croyance religieuse, des pontifes, des familles ou tribus sacerdotales. Pourquoi ces prêtres ? Pour prier, offrir des sacrifices et enseigner les volontés de la divinité ; telle est la double fonction du sacerdoce. Voudrait-on soustraire à cette instruction la jeunesse, destinée à continuer la société qui n'a pu commencer et ne peut se soutenir sans religion ? La religion, dit Cicéron dans son 6<sup>e</sup> discours *in Verrem*, est l'âme de tout. *Omnia religio moventur*. Comme le corps humain séparé de l'âme tombe en pourriture et en poussière que le vent emporte, ainsi la société, et par conséquent la jeunesse ne peut exister, être utile sans l'enseignement de la religion. Donc les prêtres, en ce qui regarde la religion, doivent avoir la première part dans l'éducation. Car comme toute loi suppose un législateur, et que c'est au législateur ou à ceux qu'il choisit pour cela, d'expliquer sa loi, Dieu, auteur de la religion, loi fondamentale de la société, ayant chargé les prêtres d'expliquer et prêcher sa loi, c'est à eux que doivent s'adresser tous les hommes pour connaître cette loi sans laquelle point de bonheur pour eux ni en ce monde, ni en l'autre.

Dieu étant la source de tous les biens et de l'éducation, la science, étant un bien, ne peut venir que de lui ; et comme c'est par l'enseignement, par la tradition que s'acquiert la science, c'est au clergé qu'elle appartient. Aussi ouvrez l'histoire, qui est la politique expérimentale, vous y verrez constamment la science possédée et enseignée par le clergé ; c'est chez lui qu'elle n'éprouve aucune éclipse. "Toute science, dit M. de Maistre (Du Pape tom. 2 ch. 16) est née dans les temples et sortie des temples." Une mère peut-elle abandonner l'enfant qu'elle a mis au monde ? Que deviendrait-il sans elle ?

Tous les hommes doivent-ils avoir de l'éducation ?

Pour répondre à cette question, examinons auparavant ce qu'on entend par éducation. C'est dit le Dictionnaire de l'Académie. "le soin qu'on prend de l'instruction des enfans, soit en ce qui regarde les exercices de l'esprit, soit

en ce qui regarde les exercices du corps, et principalement en ce qui regarde les mœurs." L'éducation doit donc déterminer les croyances, régler les mœurs et former l'esprit, et de cette éducation dépend le bonheur des individus et l'ordre de la société.

L'homme agit selon sa croyance. La doctrine qui fait les bonnes mœurs est donc la première qui doit être enseignée à l'enfant dès que sa raison commence à poindre. Cette doctrine est qu'il y a un Dieu, créateur et modérateur de toute chose ; que rien n'arrive ici-bas que par son ordre et sa providence ; qu'il voit les pensées, les desirs, les intentions de chacun ; qu'il récompense en ce monde ou en l'autre chacun selon ses œuvres. Cette éducation doit se donner à l'enfant par les parents, en lui enseignant les prières chrétiennes dont le symbole des apôtres qui en fait partie, renferme la croyance, et les commandemens de Dieu et de l'Eglise, la règle des mœurs. C'est au prêtre à développer et à corroborer ceci dans des instructions à l'Eglise. L'enfant et l'homme qui savent et pratiquent cette doctrine et cette morale en savent plus que Platon et Aristote. Cette éducation est absolument nécessaire ; c'est Dieu lui-même qui la commande ; sans elle l'homme ne connaît ni d'où il vient, ni pourquoi il est dans ce monde ni ce qu'il deviendra après cette vie.

Passons à ce qu'on entend aujourd'hui par éducation dont on parle tant, et qu'on veut donner à tout le monde, savoir la lecture, l'écriture, l'arithmétique etc. etc. Cette sorte d'éducation est-elle commandée, comme la première, par Dieu ? Est-il à propos de la donner à tous les enfans ?

Depuis que le monde existe, toujours la science a gouverné l'ignorance, c'est-à-dire ceux qui par l'ordre de Dieu ont été chargés de conduire les autres, ont eu non seulement l'autorité, mais encore la science en un degré supérieur à ceux qu'ils gouvernaient. On peut cependant avoir l'autorité sans la science ; mais je parle en général, et je crois qu'on me comprendra sans explication.

Si la science de la lecture, de l'écriture etc. etc. est nécessaire indispensablement à la société, elle a dû exister avec le premier homme ; car Dieu, auteur de la société, lui a donné dès le principe tout "sans quoi elle ne peut exister. Or qui ignore que jusqu'à Moïse à qui Dieu enseigna à lire et à écrire, cette sorte de science a été ignorée ? Et cependant le monde allait passablement bien. Mais depuis Moïse, cette science est devenue nécessaire. A qui ? A quelques-uns, non à tous ; à ceux qui sont appelés de Dieu à conduire et instruire les autres en premiers ou en seconds, soit dans la société religieuse, soit dans la société civile. Et sans qu'on commande cette science, jamais il n'en manquera pour la double société ; Dieu suscitera toujours, comme il en a toujours suscité, des hommes pleins de science pour gouverner, soit dans l'Eglise, soit dans l'état.

Qu'on répande cette science tant qu'on pourra, cette éducation, parmi les jeunes gens qui annoncent des talens, et promettent d'être utiles à la société, avec l'éducation religieuse ; rien de mieux. C'est ce qu'a fait dès son origine, ce que fait et ce que fera toujours l'Eglise catholique dans laquelle est née et de laquelle est sortie la science. J'en atteste les siècles passés ; j'en atteste ces congrégations de prêtres, de religieux et de religieuses, qui, animés de son esprit, enseignent la jeunesse des deux sexes de l'orient au couchant, du midi au septentrion.

Le cardinal de Richelieu dans son testament politique ch. 11. Sect. X répond à la question proposée "comme la connaissance des lettres est tout à fait nécessaire en une république, il est certain qu'elles ne doivent pas être indifféremment enseignées à tout le monde. Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux en toutes ses parties, serait monstrueux ; de même un état le serait-il, si tous ses sujets étaient savans ; on y verrait aussi peu d'obéissance que l'orgueil et la présomption y seraient ordinaires."

"Le commerce des lettres bannirait absolument celui de la marchandise, qui comble les états de richesses ; il ruinerait l'agriculture, vraie mère nourrice des peuples, et il déserterait en peu de tems la pépinière des soldats, qui s'élevaient plutôt dans la rudesse de l'ignorance que dans la politesse des sciences ; enfin il remplirait la France de chicaneurs plus propres à ruiner les familles particulières et à troubler le repos public, qu'à procurer aucun bien aux états. Si les lettres étaient profanées par toutes sortes d'esprits, on verrait plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre, et beaucoup seraient plus propres à s'opposer aux vérités qu'à les défendre."

Nos bons campagnards, guidés par leur bon sens naturel, me tiennent souvent à peu près le même langage. Oui, ce zèle qui a rendu savans tous les en-

fans a préparé et à l'Eglise et à l'état plus de maux qu'on ne pense. Il y a dans le monde, dit quelque part le célèbre Pascal, trois sortes de gens ; les savans, les demi-savans et les ignorans. Les savans et les ignorans ne causent point de troubles ; car les premiers savent où s'arrêter, et les seconds ont le bon sens au moins de se guider par les conseils des savans. Mais les demi-savans troublent tout. Oui, ces gens enquent sur tout au plus dru, à tort et à travers, et bouleversent tout. Ils ne s'écotent qu'eux-mêmes et veulent que tous les autres en passent par ce qu'ils trouvent bon. Sapiens timet et declinat, dit Salomon, stultus autem transiit et confidit.

Un gouvernement a-t-il droit d'ordonner aux parens de faire instruire leurs enfans dans les sciences, de les taxer pour cela ?

Pour répondre à cette question, rappelons auparavant pourquoi la puissance publique a été instituée de Dieu, ce qu'un tuteur est à son pupille, la puissance publique l'est à chaque citoyen ; elle doit à chacun protection pour sa liberté, pour sa propriété ; et c'est en faisant observer la justice, reine de toutes les vertus, que la puissance publique s'acquitte de cette fonction. D'où il suit qu'un état n'est propriétaire ni des personnes ni des biens des citoyens, pas plus qu'un tuteur n'est propriétaire de la personne et des biens de son pupille. Quel est le droit d'un maître sur son esclave ? C'est la propriété de la personne et des biens produits par le travail de cet esclave. " Sans la propriété, dit l'abbé Maury, il n'y a plus de liberté ; car la liberté n'est autre chose que la première des propriétés sociales, la propriété de soi." Comme le tuteur ne peut prendre du bien de son pupille que ce qui est nécessaire pour son entretien, en un mot, qu'il ne peut agir que comme le père du pupille dont il tient la place, ainsi l'état ne peut prendre du bien de ses sujets que ce qui est nécessaire pour l'administration destinée à leur procurer protection dans leur liberté et la jouissance de leurs propriétés. D'où l'on voit que ce que donne le sujet pour le bien public doit toujours plus ou moins rejaillir à son avantage ; autrement il éprouverait une injustice. *Qui sentit onus, sentire debet et commodum* : comme aussi ; *qui sentit commodum sentire debet et incommodum*.

Un état ne peut donc exiger indistinctement de tous les parens une taxe pour l'éducation des enfans sous son contrôle. " L'éducation de l'enfant, dit le Tertullien moderne, La Mennais (Du droit du gouvernement sur l'éducation) de droit naturel appartient au père, parce que l'enfant, durant le premier âge, n'appartient qu'à la famille. Le père doit pourvoir à l'éducation de son fils, comme il doit pourvoir à ses autres besoins, selon le genre de vie auquel sa naissance le destine, selon la condition, les vues, l'intérêt de la famille. Ce devoir du père, devoir sacré, imprescriptible, est le fondement de la puissance paternelle, qui a précédé toute autre puissance, hors celle de Dieu d'où elle dérive. Les législations humaines peuvent la violer ; car l'homme, être libre, a le triste pouvoir de troubler l'ordre ; mais elles n'en sauraient anéantir l'essence, elles ne sauraient affranchir le père d'un devoir que la nature lui impose, elles ne sauraient légitimement renverser la base de toute société. Or, si c'est un devoir du père de pourvoir à l'éducation de son fils de la manière qu'il juge la plus avantageuse à sa famille et à ce fils, il a droit à tous les moyens d'éducation qu'offre la société dont il est membre, et nul n'est autorisé à lui en interdire aucun ou à le contraindre sur le choix ; autrement on opprime le père, on opprime l'enfant, on opprime la famille, et en laissant les corps libres, on établit une servitude plus avilissante et plus funeste, une servitude morale qui s'étend des sciences jusqu'à la religion et aux mœurs mêmes. En effet l'éducation embrasse tous ces objets. Elle doit déterminer les croyances, régler les mœurs et former l'esprit..... Le père est seul juge de l'instruction qui convient ou qui suffit à son fils, seul juge des sacrifices qu'il peut faire pour lui procurer cette instruction." Voilà les droits du père que l'état ne peut violer sans injustice.

" Le droit du gouvernement, dit La Mennais, se borne à conseiller, à diriger, à offrir à tous sans contrainte les moyens d'instruction, à surveiller les établissemens libres, à les supprimer même, s'ils sont dangereux pour l'état, pour les bonnes mœurs, ou s'ils servent à propager des doctrines funestes à la société. Tous les droits qu'il s'arroge de plus, sont une usurpation de la puissance paternelle." Ainsi en usaient Charlemagne, François Ier., Louis XIV. etc.

Passons qu'un état puisse taxer les pères de famille pour l'éducation des enfans. C'est une société de gain et de perte ; de ce que le père de famille retire avantage de ses sacrifices tant bien que mal. Mais ceux qui n'ont aucun enfant, que leur en revient-il ? On les force de donner les argens pour des enfans qui ne leur appartiennent pas et dont l'éducation ne leur procurera jamais d'avantage. Il y a dans le cœur des peuples quelque chose qu'ils ne peuvent expliquer, et qui leur indique qu'une loi ne vaut rien ; c'est le bon sens. Et quand ce sens s'oppose partout à une loi, c'est qu'elle ne vaut rien. N'est-ce pas là pourquoi la loi des écoles éprouve tant d'opposition ? C'est ce qui mérite attention.

Quel est le but de l'éducation ?

" La science a ses avantages, dit La Mennais ; qui le conteste ? Mais la vertu vaut encore mieux. Un état peut se passer aisément d'académies, d'universités ; il ne peut se passer de religion, ou du moins il ne s'en passe pas long tems. La société ne vit que de devoirs ; l'enseignement des devoirs forme donc toute l'éducation sociale. Or par une de ces belles harmonies qu'à chaque instant on découvre dans le plan du créateur, il se trouve que cette éducation n'est pas moins nécessaire à l'homme qu'à la société, qu'elle

est la science qui développe et perfectionne toutes ses facultés... C'est donc un devoir pour l'homme de tendre à la perfection, parce que la perfection n'est elle-même que l'accomplissement de tous les devoirs. Ainsi le désir de connaître et de croire la vérité, développe et perfectionne l'intelligence ; le devoir d'aimer l'ordre développe et perfectionne le cœur ou l'amour ; le devoir d'obéir à cet ordre immuable développe et perfectionne les organes mêmes, et les peuples qui ont de bonnes mœurs, sont remarquables par la force et la beauté du corps." Canadiens, vous en êtes une preuve."

L'homme appartient à deux sociétés, la société religieuse et la société civile. Le principe de celle-ci se trouve dans celle-là, parce qu'il faut remonter plus haut que l'homme pour découvrir la raison du pouvoir et des devoirs. Il faut donc que l'homme soit formé à la fois par ces deux sociétés, et pour ces deux sociétés ; tel est le but de l'éducation. Et comme la vie de l'homme n'est qu'un composé d'habitudes, il est nécessaire de lui donner des habitudes d'esprit, c'est-à-dire des croyances sociales ; des habitudes de cœur, c'est-à-dire des sentimens sociaux ; des habitudes d'actions, sociales ou de devoirs, c'est-à-dire des vertus ; voilà tout l'homme, parce que voilà toute la société..... Or apprendre aux enfans à lire, à écrire, chiffrer, pour qu'ils pourvoient plus aisément aux besoins du corps, ce n'est pas donner à l'enfant une éducation sociale, c'est le considérer comme un simple animal, d'une espèce supérieure, si l'on veut ; mais enfin on a tout fait pour lui comme pour la brute, quand on lui a donné le moyen de satisfaire aux besoins du corps, de le nourrir, de le vêtir, en un mot, de le conserver.

Si je comprends bien ce qui retentit de toutes parts à mes oreilles et ce que je lis, soit dans la loi des écoles, soit dans les écrits qui circulent par les divers journaux, on ne pense qu'à avoir une éducation qui forme la jeunesse aux usages d'acquérir des biens, des aises, des richesses. En sommes-nous donc à ces tems du paganisme où l'on disait : " O cives, cives ! querenda pecunia primum est ; virtus post numerus."

Ce que j'ai écrit sur ce sujet part d'un cœur sincère et désireux d'éclairer et d'être éclairé. Si donc il est des gens, comme je crois qu'il y en a, qui ont sur cette matière des idées meilleures et plus propres à promouvoir le bien, je les prie de les communiquer au public avec lequel j'en profiterai. Je ne serai pas fâché d'être contredit.

UN AMI DE LA VÉRITÉ.

Autre correspondance du même.

M. L'ÉDITEUR,

£30,000 sont chaque année tirés de notre trésor public pour les écoles ; à cette somme les particuliers ajoutent autant ; ce qui fait £60,000 dépensés par an pour l'éducation. Ne pourrait-on pas faire le bien à meilleur marché ?

Des écoles en grand nombre ne sont pas nécessaires en chaque paroisse. Je l'accorde cependant. Que pourrait-on faire pour détruire cette dépense de £60,000 par an, outre 30 sous par mois pour chaque enfant, etc. ? En formant dans chaque paroisse une corporation composée du curé et des marguilliers, surveillée par l'évêque et un officier civil, et donnant à cette corporation durant dix ans £200 qui seraient mis aux banques d'épargne, elle aurait un revenu annuel de £50. Exigeant des parens pour chaque enfant 30 sous par mois, on aurait une somme annuelle de £100. En créant dans chaque village deux bonnes écoles auxquelles la fabrique allouerait quelque chose avec la permission de l'évêque qui ne demandera pas mieux, par-ci par-là de petites écoles, tout irait mieux, je crois, et l'on dépenserait moins, pourvu qu'on ait des maîtres et maîtresses religieux et religieuses.

Je pourrais bager à plus grande eau, mais mon grand principe est toujours d'aller avec économie et doucement ; on va loin ainsi. Il est des gens plus capables que moi de former un plus beau *château en Espagne*. Leurs talens ne sauraient être mieux employés qu'à éclairer sur ce sujet.

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

Autre du même.

M. L'ÉDITEUR,

Depuis 1840 que les retraites ont commencé à avoir lieu dans les paroisses, les sociétés de tempérance ont arrêté, sinon corrigé, beaucoup d'ivrognes. Qu'on juge de là combien de services rend à la société le clergé catholique par son zèle constant à prêcher et à lutter contre l'ivrognerie. Où en serait-on, si les missions et les retraites n'eussent pas eu lieu ?

Qui a établi en Canada les communautés d'hommes et de filles dont la province retire tant d'avantage ? Le clergé. Qui a fondé le collège de Québec ? Le séminaire de cette ville ? Celui de Montréal ? Le séminaire de cette ville. Celui de St. Hyacinthe ? M. Girouard. Celui de Nicolet ? M. Brassard. Celui de Ste. Anne ? M. Painchaud. Celui de Chambly ? M. Mignault. Celui de l'Assomption ? M. Labelle senior, aidé de quelques-uns de ses bons paroissiens. Celui de Ste. Thérèse ? M. Ducharme. Qui a fondé l'Hôtel-Dieu de Québec et la communauté des Ursulines de Québec ? Les Jésuites. Celle des Trois-Rivières ? Mgr. de St. Valier. On sait l'origine de la Congrégation de Notre-Dame, du Sacré-Cœur, de la Providence, de l'Hôtel Dieu de Montréal, des Sœurs Grises à Montréal, à St. Hyacinthe, à Bytown,

à la Rivière-Rouge, des Sœurs du St. Nom de Jésus et de Marie à Longueuil. Combien d'autres établissemens dont je ne parle point et qu'on doit au clergé.

Il n'y a point d'état, dit J.-J. Rousseau, au berceau duquel n'ait présidé la religion. Mais si la religion donne la vie, ne la conserve et ne l'augmente-t-elle point? Donc tout homme public, zélé pour la gloire et le soutien de son pays, doit favoriser le clergé comme la digue contre laquelle se brisent toutes les passions funestes à la société.

UN DE VOS ABONNÉS.

On se garantit de presque tous les maux par la prudence, la discrétion et la modération.

SOCRATE.

BULLETIN.

Sur l'éducation.—Solennité séculaire.—Du protestantisme allemand.—Nouvelles div. rses.—Incendie et pertes de vic.

Nous ne donnons qu'une demi-feuille aujourd'hui, à cause de la fête d'hier.

Nous ouvrons avec d'autant plus de plaisir nos colonnes à la correspondance d'un savant et estimable confrère, que de nos jours plusieurs personnes confondent l'éducation avec l'instruction; ou, si on l'aime mieux, l'éducation chrétienne avec l'éducation civile.

L'éducation religieuse est nécessaire à tous les hommes, car tous les hommes ont une âme à sauver. C'est cette éducation que J.-C. a ordonné à ses apôtres de répandre par toute la terre. *Euntes, docete omnes gentes...* C'est pour propager cette éducation que l'Eglise, par ses évêques a établi des collèges, des grands et petits séminaires, des couvens d'instruction, et des écoles religieuses en grand nombre pour l'un et l'autre sexe, c'est donc par la plus injuste et la plus criante de toutes les tyrannies que l'Université de Paris s'arroge aujourd'hui le monopole de cette instruction. Nous verrons sous la *rubrique de France*, une pauvre femme condamnée à l'amende pour avoir enseigné seulement la lettre du Catéchisme. Si jamais il doit y avoir un Anti-Christ sur la terre, on peut bien croire que c'est cette Université.

L'éducation civile, ou l'instruction en général convient à l'Etat, c'est à lui à former ses hommes. Mais cette instruction convient-elle à tout le monde? Nous sommes loin de le croire. Tout le monde n'est pas né pour être orateur, poète, législateur, docteur, géomètre, commerçant, etc., etc., etc, il faut à chacun une éducation suivant la profession qu'il désire embrasser; quant aux artisans et aux laboureurs, on peut les diviser en deux classes, l'une est à l'aise et a besoin d'éducation, mais elle a ordinairement le moyen de se la procurer elle-même, l'autre est pauvre et presque réduite à l'état de servage, et ne pourrait pas même se la procurer avec l'aide que la Législature accorde; l'éducation en général nous disons *en général*, parce que nous admettons des exceptions honorables, ne convient pas à cette classe, elle peut souvent lui nuire, et encore bien d'avantage à la société, car c'est ordinairement de cette classe que sortent les demi-savans les demi-docteurs qui troublent le repos des familles et qui résistent à l'autorité tant civile qu'ecclésiastique. Sans être *étranger* de l'éducation ni du bon sens, nous pensons que l'éducation religieuse suffit à ces sortes de gens; une éducation plus relevée ne servirait qu'à leur inspirer de l'orgueil et de la vanité et à vouloir se faire sortir de l'état que la Providence leur a assigné; l'éducation religieuse est la seule qui puisse leur faire supporter avec patience et même avec joie les peines attachées à leurs travaux, cette éducation leur convient, et leur suffit, aussi tant que l'Eglise subsistera, elle ne leur manquera pas.

—Le 18 février une cérémonie bien solennelle attira le St. Père Pie IX, à l'église de St. Appollinaire. C'était le deuxième anniversaire séculaire de la manifestation d'une sainte image de la Vierge Marie qui se conserve sous le portique de cette église. Sa Sainteté y célébra la messe et donna la sainte communion aux élèves du séminaire et à un grand nombre de personnes pieuses, parmi lesquelles on distinguait S. A. R. la princesse de Saxe. Après avoir assisté à une messe d'actions de grâces qui fut dite par Mgr. Pichi, l'un de ses chapelains secrets, le Pape daigna conférer le sacrement de confirmation à trois jeunes séminaristes dans la chapelle particulière du séminaire.

Ce même jour, le St. Père visita le monastère voisin de *Campo Marzo*, dont l'entrée, par une faveur spéciale de Sa Sainteté, fut permise à S. A. R. la pieuse princesse de Saxe qui, ayant reçu, le matin, la sainte communion des mains de Pie IX, voulut encore avoir la consolation de baiser son pied avec les religieuses de cette communauté.

—Dans sa détresse, le protestantisme allemand ne sait plus que recourir aux institutions catholiques, sans même en excepter celles que recommande avec tant d'instances le saint concile de Trente. L'on s'occupe à Berlin de l'exécution du plan proposé au synode général, de fonder des séminaires et des vicariats en faveur des candidats de théologie. L'on a reconnu, dit-on, que la vie et l'enseignement universitaires sont très-peu propres à former des pasteurs orthodoxes et moraux (il est incroyable qu'il ait fallu une si longue expérience pour s'en assurer); et comme les candidats parviennent à grand-peine, après dix ans d'attente, à obtenir quelque bénéfice qui leur permette de se marier, ils achèvent de se corrompre plus encore qu'ils ne l'étaient à l'université, où d'ailleurs on leur enseignait, *sous forme de science*, toutes sortes de théories panthéistiques; et tout cela produit, dit-on, la race incrédule qui occupe les chaires protestantes. "Si donc, ajoute un journal prussien, les gymnases (collèges) se vouent davantage à l'enseignement religieux; si les facultés théologiques viennent à se considérer comme les organes de l'Eglise (qu'étaient-elles donc jusqu'ici?), et si, ce qui est la chose capitale, on fonde des séminaires et des vicariats, alors l'Eglise évangélique ira au-devant d'un avenir qui brillera d'un éclat plus grand que dans son passé."

De tout tems, l'Eglise catholique a possédé toutes ces choses, mais elle possédait de plus, dans les maîtres, la soumission aux enseignemens de l'Eglise universelle et de ses traditions apostoliques, et dans les élèves une foi vive et sincère, et cet esprit de piété que ses adversaires appellent de la bigoterie. De quels moyens l'évangélisme pourra-t-il faire usage pour remplacer ces deux élémens qui ne sont point à sa portée? Comment arrive-t-il que des hommes graves puissent s'arrêter ainsi aux formes extérieures de nos institutions cléricales, en faisant abstraction de l'esprit seul qui les vivifie!

—A St. Germain-Lachalm, près St. Didier-la-Sauve (Haute-Loire), un propriétaire, M. Gatet, a distribué tous ses grains aux pauvres, et quand ceux-ci en offraient le paiement: "Ça va bien! leur disait-il, vous me le rendrez à la récolte." Il a ainsi distribué toute sa provision; à peine en a-t-il gardé assez pour attendre la récolte. De pareils traits sont au-dessus de tout éloge.

—Il y a eu des incendies considérables dans plusieurs forêts de la France. Les inondations et les incendies ravagent la vieille France chacune à leur manière.

—M. Eugène d'Osery, qui faisait avec M. de Castelnau, un voyage de découvertes dans l'Amérique du Sud, est mort assassiné, au moment où il touchait au terme des fatigues et des dangers naturels de cette laborieuse entreprise.

—Le prince Oscar de Suède, voyageant sous le nom de comte de Tulgarn, est arrivé à Rome le 9 mars pour y passer quelques jours.

—On rapporte qu'il y a eu une grande bataille à Cerra Gordo, entre Santa-Anna et le général Scott, qui quoique victorieux, a perdu 500 des siens, deux généraux Pillow et Shields ont été blessés, le dernier mortellement. La perte de Santa-Anna est très-grande, ses papiers et ses effets ont été pris. Si cette nouvelle se confirme nous en donnerons les détails.

—M. Bayle prêtre sulpicien du collège de Montréal est arrivé hier en cette ville de son voyage d'Europe.

—Nous avons à déplorer un triste accident arrivé à St. Lin à 7 du présent. La maison de M. F. X. Quevillon a été la proie des flammes, pendant son absence; il y avait deux enfans dans la maison, Mad. Quevillon qui était au dehors s'est précipitée dans les flammes pour les sauver, mais elle a été consumée avec eux. Elle laisse un époux inconsolable qui dans l'espace de quelques heures a vu s'anéantir ce qu'il avait de plus cher au monde, femme, enfans, et propriété. On ne sait comment l'incendie origina.

—La communication de St. Valentin paraîtra dans le prochain numéro.

*Erratum.*—Dans le dernier numéro, page 278, il s'est glissé une faute, par transposition, page 278, col. 2, lignes 53 et 54, à la place de *sa paroisse*, mettez : de tout, et à la place, *de tout*, mettez : sa paroisse

### NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Une pauvre vieille femme de Plœuc, dans le département des Côtes-du-Nord, vient d'être condamnée par le tribunal de Saint-Brieuc, sur la dénonciation d'un sous-inspecteur des écoles primaires, à 50 francs d'amende, pour s'être permis d'apprendre à quelques petits enfans de son village les élémens du catéchisme, du catéchisme seul.

Il faut bien remarquer que cette pauvre femme de 73 ans ne tenait pas école. Uniquement inspirée par cette charité chrétienne qui se retrouve dans toutes les classes, elle avait coutume de réunir auprès d'elle quelques petites filles, et, par de simples causeries, par de naïfs récits, la vieille flamandière les initiait, au bruit de son rouet, aux premiers principes de la religion.

Ces sortes de répétitions du catéchisme, si appréciées par les curés et si utiles, quelquefois même si nécessaires à des intelligences qui ne s'ouvrent souvent qu'avec difficulté, n'ont pas lieu seulement en Bretagne. Elles se faisaient depuis 1802 dans presque tous les diocèses, dans les villes comme dans les villages.

Toutes les âmes chrétiennes qui se livrent à cette pénible mais généreuse mission ne se doutent pas qu'elles commettent un délit, qu'elles sont en contravention avec les lois, qu'elles encourent la prison et l'amende, et que dans le pays où l'Université aurait le plus d'intérêt à ne pas exagérer ses prétentions, elle les fait valoir à la rigueur.

En vérité, ce fait est si incroyable que les lecteurs en douteraient peut-être encore si on ne mettait sous leurs yeux les considérations mêmes du jugement prononcé par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, dans son audience du 13 mars.

“ Considérant qu'il résulte du procès que la fille en question réunit journellement et habituellement des enfans des deux sexes pour leur enseigner le catéchisme,

“ Que cet enseignement faisant partie des matières comprises dans le programme de l'enseignement primaire.

“ IL S'ENSUIT QU'ELLE ENTE ENTE ÉCOLE, etc.” *Ami de la Religion.*

### NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

—M. Smith le ci-devant procureur général du Bas-Canada a prêté son serment d'office comme Juge du Banc de la Reine, vendredi dernier et a siégé en chambre pour entendre quelques causes d'élection.

*Fracas à Chambly.*—Un soldat ivre est la semaine passée querelle avec un canadien, qui, voyant venir deux autres camarades du soldat et craignant de se voir attaqué par trois à la fois, frappa le soldat avec un manche de hache de manière à mettre ses jours en danger.

*Départ de Lord Cathcart.*—Lord Cathcart, lady Cathcart, et les membres de la famille de notre ex-gouverneur ont quitté Montréal pour l'Angleterre, mardi dernier, à midi. Ils sont partis pour Laprairie à bord du *Prince Albert*. Les troupes paradèrent selon l'usage, sur la rue des Commissaires, et les personnes présentes sur le quai poussèrent trois hurras au départ du vaisseau. Sa Seigneurie reçut avant de partir une adresse signée par un grand nombre de citoyens. *Minerve.*

*Accident.*—Dimanche dernier, vers huit heures du matin, un pauvre journalier de ce village, du nom de Pierre Schmidt, fut trouvé derrière le jardin de Jean-Baptiste Chalut, écuyer, dans un endroit où l'eau n'avait guère plus de trois pieds de hauteur il s'était noyé tenant d'une main un canot renversé sur lui ; on pense qu'il sera tombé à l'eau frappé d'épilepsie.

Verdict du jury : mort par la visitation de Dieu. *Echo des Campagnes.*

—Extrait d'une lettre de Carleton, Baie des Chaleurs, en date du 27 avril : A la date qu'il est, nous sommes en plein hiver ; qui pis est, nous sommes menacés d'une alarmante disette, par la rareté du fourrage qui met la moitié des gens dans la triste nécessité de nourrir leur bétail avec des grains que la plupart conservait pour la semence. Nous ne pouvons trouver ni foin ni paille, ni pour or, ni pour argent. Ajoutez à cette cruelle situation qu'il règne parmi le bétail une épidémie qui en a fait succomber un grand nombre après avoir épuisé le foin et le grenier de leurs propriétaires.”

Monsieur l'Éditeur,

A l'appui des rapports désolants qui sont venus des campagnes du côté sud du fleuve, je vous communique l'extrait suivant d'une lettre écrite de Matane le 3 du courant :

“ La misère est grande ici, nous sommes encore en plein hiver, et plus de la moitié des animaux va périr et peut-être n'y a-t-il pas la moitié des habitans qui pourra ensemençer leur terre faute de grains et d'animaux capables les aider dans ces pénibles travaux. La cause de tout cela c'est d'abord la grande sécheresse de l'été dernier et le feu qui a détruit une partie de la récolte, mais surtout la longueur de l'hiver. De plus les terres de Matane sont sabonneuses et par conséquent ne donnent de l'herbe aux animaux que bien tard. Tout cela me donne à penser que nous sommes menacés

d'une grande famine et pour cet été et pour l'année prochaine.”

*Journal de Québec.*

FRANCE.

—La misère et la disette sont si grandes dans les communes de la Meurthe, qui se trouvent au pied des Vosges, que des familles de quatre, six et huit personnes ne vivent que de sang de bœuf et de vache qu'elles vont chercher aux boucheries de Palsbourg et qu'elles font cuire.

ANGLETERRE.

—Au départ du *Caledonia*, il regnait à Londres depuis quelques jours une crise monétaire alarmante pour le crédit. Cette crise résultait des achats considérables de céréales. Cinq à six millions sterling ont été exportés d'Angleterre en France, en Allemagne, en Russie et surtout aux États-Unis.

—Il ne s'est rien passé d'important dans le parlement anglais depuis le dernier steamer, l'esprit de parti et les luttes qui en sont la suite ont cessé devant la famine et la rareté des subsistances.

—Le parlement anglais doit être prorogé en juin et il y aura ensuite une dissolution et des élections générales.

IRLANDE.

—La santé de M. O'Connell est dit-on très précaire. Les fatigues du voyage de Paris à Lyon l'ont forcé d'appeler un médecin dans cette dernière ville.

—Un journal irlandais contient la lettre suivante, écrite à M. John O'Connell, par son frère, qui accompagne J. O'Connell, dans son voyage.

“ La Charité (Nièvre,) le 31 mars.

“ Nous sommes arrivés ici aujourd'hui à trois heures et demie. Nous allons lentement, car mon père craint que le mouvement de la voiture ne le fatigue. Aujourd'hui, Dieu merci ! il va bien ; il a diné de bon appétit, et nous espérons qu'il dormira bien. Quoiqu'il soit triste par intervalle, nous voyons que le voyage lui plaît, et que sa visite à Rome hâtera le retour de sa santé.”

—La frégate de guerre américaine *the Jamestown*, chargée de provisions et de grains envoyés par le gouvernement des États-Unis pour secourir la détresse en Irlande est arrivée à Cork le 12 avril ; on ne saurait dire, mardo un journal de cette ville, l'enthousiasme, la joie et la reconnaissance qui ont accueilli à Cork et dans les environs la nouvelle de cet acte de générosité de la part de la nation américaine, de l'acte le plus noble qui fut jamais dans les fastes historiques d'aucun peuple. C'était un vrai délire de gratitude populaire à Cork. Des milliers de personnes couvraient les quais pour voir entrer dans le port le noble vaisseau toué par un steamer de guerre anglais.

Les cloches de la ville sonnaient, et le soir la ville fut illuminée. Des adresses de remerciements furent présentées par tous les corps publics au capitaine Forbes, le commandant du *Jamestown* et il fut invité à un grand dîner public, donné en son honneur. Ce dîner fut splendide, le galant capitaine Forbes fut le héros de la soirée ; il s'en acquitta admirablement bien. Le 16 avril il y eut une grande assemblée dans la ville pour exprimer encore toute la gratitude du peuple Irlandais pour la sympathie que le peuple américain lui a témoigné dans ses malheurs.

ÉTATS-UNIS.

*Détresse dans les prairies de la Louisiane.*—“ Par suite du retard qu'éprouve le printemps de la rareté de l'herbe, dit le *Planter's Banner* du 25 mars, les troupeaux meurent en grand nombre dans les prairies des Attakapas et des Opelousas. Depuis longues années on n'avait vu dans cette saison une pareille mortalité. La partie la plus pauvre de la population créole des Acadiens, qui vit uniquement de bœuf et de maïs, souffre plus qu'à aucune autre époque. La plupart de ces malheureux sont dépourvus de maïs et ne peuvent vendre leurs bestiaux qui sont en mauvais état. Si le maïs vient à manquer cette saison, la Louisiane occidentale éprouvera une détresse complète.” La *Banner* appelle l'attention de la législature sur cette triste perspective.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des États-Unis coûte 8 chelins 8 deniers pour l'année.

<i>Prix des annonces.</i> —Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4s.
Chaque insertion subséquente,		1s.

### AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire.	Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire.	Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.	Ste. Anne.
VAL. GUILLET.	Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.  
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.